Bulletin d'information de la Municipalité de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun En ligne au www.issoudun.gc.ca

POINT DE DÉPÔT POUR LA RÉCUPÉRATION

Saviez-vous qu'à l'entrée ouest du centre communautaire, un point de dépôt pour la récupération de vos piles, cartouches d'encre et crayons usagés est disponible? Voici les éléments recyclables acceptés :

PILES

Rechargeables Dans les outils électriques sans fil; les téléphones sans fil et cellulaires; etc.

À usage unique Dans les montres et les prothèses auditives; les télécommandes et les jouets; etc.

CARTOUCHES D'ENCRE

Cartouches d'encre et de toner personnelles et commerciales originales et recyclées

> Toutes les marques sont acceptées

CRAYONS

Stylos et capuchons Marqueurs et capuchons Marqueur permanents et capuchons Marqueur effaçables et capuchon Surligneur et capuchons Porte-mines

Aussi, une boîte est en place pour soutenir le programme Lions de recyclage de lunettes. Vos lunettes pour la vue usagées seront redistribuées dans le cadre de missions consacrées à la vue.

Merci de mettre vos matières recyclables dans les bacs prévus à cet effet.

DATES À RETENIR

	Prochaine séance ordinaire; lundi le 7 mars 2022 à 19h30 En présentiel si autorisé selon les normes gouvernementales
Taxes municipales :	Votre compte de taxes vous sera transmis avant le 1 ^{er} mars 2022 Échéance du premier paiement le 30 mars 2022
Demandes de permis ou au CCU :	Communiquez avec M. Roy: 418-728-2006 ou dg@issoudun.qc.ca
Collecte du compost :	Prochaine collecte hivernale le 7 mars 2022

Retour des collectes à toutes les semaines à partir du 5 avril 2022

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 ^{er} février	2	3	4	5
			Biblio. 16h à 20h			Biblio. 9h30 à 11h30
6	7 CONSEIL	8	9	10	11	12
	19h30		Biblio. 16h à 20h			Biblio. 9h30 à 11h30
13	14	15 Réunion FADOQ	16	17	18	19
	Saint-Valentin	9h30	Biblio. 16h à 20h			Biblio. 9h30 à 11h30
20	21 Réunion des Fermières	22	23	24	25	26
	19h30		Biblio. 16h à 20h			Biblio. 9h30 à 11h30
27	28	1 ^{er} mars	2	3	4	5
			Biblio. 16h à 20h			Biblio. 9h30 à 11h30
6	7 CONSEIL	8 Journée internationale	9	10	11	12
	19h30	de la femme	Biblio. 16h à 20h			Biblio. 9h30 à 11h30

PRINCIPALES DÉCISIONS PRISES PAR VOTRE CONSEIL MUNICIPAL À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2022

PROCLAMER le 13 mars 2022 comme étant la première journée nationale de promotion de la santé mentale positive;

DÉPOSER le rapport de gestion contractuelle 2021 de la Municipalité;

ADOPTER les règlements 2022-01 et 2022-02 édictant respectivement le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et des employés municipaux (vous pouvez le consulter au bureau municipal);

AUTORISER le paiement d'une facture de 2 100 \$ avant taxes applicables pour la transition numérique à MI Consultants;

AUTORISER le paiement d'une facture de 4 250 \$ avant taxes applicables pour la peinture de la salle de classe et la gage d'escalier Ouest au centre communautaire à Les entreprises Marcel Croteau inc. et octroi de contrat du même montant, à la même entreprise, pour la peinture du corridor du centre communautaire;

AUTORISER un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de travaux de rénovation dans les bâtiments municipaux en 2022;

* * *

DÉCONFINEMENT / ACTIVITÉS PUBLIQUES

En date du 8 février 2022, le gouvernement du Québec a fait l'annonce des dates de déconfinement et des dates de levées des différentes mesures en lien avec la COVID-19. Ainsi, à compter du 21 février, les locations de salles seront de nouveau permises pour un groupe maximal de 50 personnes avec le passeport vaccinal et, à compter du 14 mars 2022, aucune restriction du nombre de participants avec le passeport vaccinal ou une limite de 20 personnes sans passeport vaccinal. Sachez que la responsabilité de vérifier le passeport vaccinal revient à la personne responsable de la location de la salle et elle est responsable du non-respect et des sanctions possibles de cette situation. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la municipalité.

* * *

DEMANDE DE PERMIS

Avant de réaliser des travaux sur votre propriété, sachez que vous devez faire une demande de permis à la Municipalité. En cas de doute, n'hésitez pas à appeler à savoir si le permis est nécessaire. Les permis sont peu dispendieux et permette d'avoir un dossier complet et à jour, vous évitant des problématique en cas de vente de propriété ou possible infraction. Une demande de permis complète comprend entre-autres:

- coordonnées du propriétaire et de l'entrepreneur (s'il y a lieu);
- Le coût estimé des travaux;
- La durée estimé des travaux;
- Le détail des travaux (nature des travaux, type de revêtement, type de matériel, etc.).

Merci de vous renseigner avant le début de vos travaux!

Mathieu Roy

Directeur général et secrétaire-trésorier

Le mot de la mairesse

MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CONTRAVENTIONS ET PROCÉDURES

Chers citoyens,

L'échéance fixée par la municipalité pour la mise aux normes des installations septiques de notre territoire est maintenant atteinte. Depuis 2015, la municipalité a avisé ses citoyens à maintes reprises qu'elle appliquerait à moyen terme le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.22 du gouvernement du Québec en vigueur depuis 1982, soit depuis maintenant 40 ans ... et de prendre les moyens pour faire cesser la contamination due au rejet d'eaux usées non traitées dans l'environnement. Je remercie les citoyens qui ont déjà effectué la mise aux normes de leurs installations.

Nous sommes maintenant à l'étape d'obliger les propriétaires qui ne se sont pas conformés à le faire. Ainsi, la municipalité a déterminé la liste des contrevenants et elle ira jusqu'à faire les travaux à votre place et vous facturer les frais sous forme de taxe que vous devrez payer comme toute autre taxe sous peine que votre propriété soit mise en « vente pour taxes impayées » <u>OU</u> la municipalité vous contraindra à effectuer les travaux en vous imposant des amendes en vertu du règlement provincial Q-2, r.22 dont voici un extrait :

« Commet une infraction et est passible [...] d'une amende de 5 000 \$ à 500 000 \$ ou [...] d'une peine d'emprisonnement maximale de 18 mois, ou des deux à la fois [...] » quiconque n'est pas conforme ou quiconque fait une déclaration, communique un renseignement ou produit un document faux ou trompeur.

Tous les citoyens qui sont concernés par une absence de fosse septique recevrons un avis avec leur compte de taxes mentionnant les détails de la procédure municipale à venir. Il faut contacter dès aujourd'hui un ingénieur ainsi qu'un entrepreneur qualifiés pour effectuer les travaux le plus tôt possible cette année si vous voulez éviter les procédures à venir en cours d'année.



Innie Thériault Mairesse

TAXES MUNICIPALES



D'ici la fin du mois de février, vous recevrez votre compte de taxes municipales 2022. Surveillez votre boîte aux lettres ou votre boîte courriel si vous avez demandé l'envois numérique. N'oubliez pas, le fait de ne pas avoir reçu de compte de taxes ne vous soustrait pas de l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues. Donc, si vous n'avez rien reçu d'ici le 15 mars communiquez avec nous au 418-728-2006.

Modes de paiement acceptés :

• Virement bancaire Accès D

Votre numéro de référence correspond au 10 premiers chiffres de votre numéro de matricule.

Veuillez noter que lorsque vous acquittez vos taxes par l'intermédiaire du site internet de votre institution bancaire le paiement s'effectue que le lendemain. Vous devez effectuer un paiement distinct pour chaque matricule afin que celui-ci soit porté au bon compte. <u>ATTENTION</u>: <u>Assurez-vous de bien vérifier votre numéro de matricule avant l'envoi afin que le paiement soit associé au bon propriétaire, plusieurs ont été modifiés.</u>

• Chèque

Par la poste ou en personne au bureau municipal, à l'ordre de la *Municipalité d'Issoudun*. N'oubliez pas de joindre le ou les coupons de versements.

Argent comptant

En personne au bureau municipal seulement, du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30.

La saviez vous? Vous pouvez dorénavant recevoir votre compte de taxes par courriel. Vous n'avez qu'à compléter le formulaire disponible sur notre site internet au www.issoudun.qc.ca dans la section « Taxes municipales et droits de mutation » et nous le retourner pour vous inscrire.

Pour toutes questions à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à <u>admin@issoudun.qc.ca</u> ou par téléphone au 418-728-2006. Nous nous ferons un plaisir de vous répondre.

AUTO-INSPECTION DE VOS AVERTISSEURS

Aux citoyens:

- de la rue Guérard de la route des Crêtes
- de la route de l'Église de la route Laurier
- de la rue Kirouac

Vous avez reçu une lettre par la poste en novembre dernier pour votre auto-inspection, s'il-vous-plaît, prendre quelques minutes afin d'y répondre ou téléphoner au 418-728-4553 si vous l'avez égaré.

Patrick Rousseau, directeur du Service Incendie



PATINOIRE EXTÉRIEURE

Ouverture de la patinoire selon les conditions climatiques. Surveillez l'affiche à l'entrée de la patinoire et nos publications Facebook!



	Heures d'ouverture de la patinoire	
Dimanche	10h00 à 21h30	Г
Lundi	10h00 à 21h30	
Mardi	10h00 à 21h30	
Mercredi	10h00 à 21h30	
Jeudi	10h00 à 21h30	
Vendredi	10h00 à 23h00	
Samedi	10h00 à 23h00	

Le chalet des loisirs demeure fermé pour le moment mais vous pouvez toujours utiliser les bancs extérieurs ainsi que le petit local accessible du côté de la patinoire pour chausser vos patin.

Accès au local des patineurs

Aucun surveillant, nous ne sommes pas responsables des accidents.

Merci de respecter les règles sanitaires et de distanciation afin de freiner la propagation du coronavirus.





HORAIRE Mercredi de 16h00 à 20h00 Samedi de 9h30 à 11h30

Marie-Noëlle Bélanger 418-440-6359

Vous souhaitez obtenir un livre qui ne se trouve pas dans la collection de votre bibliothèque? Le prêt entre bibliothèques vous donne accès à plus de 22 millions de livres répartis dans près de 842 bibliothèques, et ce, tout à fait gratuitement!

Pour obtenir de l'information sur ce service, consultez le dépliant disponible à la bibliothèque ou rendez-vous à l'adresse :

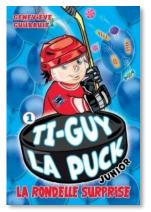
mabibliothèque.ca/cnca, onglet « Prêt entre bibliothèques »

Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP.



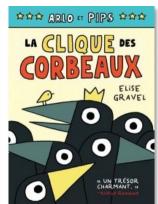
N'hésitez-pas de nous faire part de vos désirs par rapport aux achats de nouveaux livres. Dites-le simplement à la bénévole à la bibliothèque ou via le *messenger* bibliothèque municipale La Rêverie. Saviez-vous que l'an dernier, nous avons acheté pour plus de 9 000 \$ de livres?

QUELQUES NOUVEAUTÉS



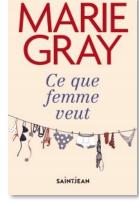


















RÉCUPÉRATION **DE PLASTIQUE AGRICOLE**

POUR ASSURER UNE AGRICULTURE DURABLE DANS NOTRE RÉGION



Deux façons de recycler à la ferme: collecte en sacs et compression des plastiques aux points de dépôts



Secouer afin d'enlever le maximum de débris



 Les sacs sont disponibles sur demande aux points de dépôts Placer les plastiques distinctement dans un sac AgriRécup et bien l'attacher avec une corde



Rapporter aux points de dépôts



POINTS DE DÉPÔTS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Écocentre de Saint-Flavien

1450, rang de la Pointe-du-jour 418-926-3407 poste 250 L-V: 8h à 16h30

Corvis Coopérative **Parisville** Nouveau:

1238, route 265 Nord 450-783-6491 poste 1103 L-V: 8h à 17h S: 8h à 12h



Avantis Coopérative Saint-Narcisse-de-Beaurivage

404, rue Saint-François 418-475-6645 poste 2105 L-V: 8h à 16h30



CHEVALIERS DE COLOMB

Bon hiver à tous!

RAPPEL DE L'ANNULATION DES COURSES DE BAZOUS : C'est avec tristesse que nous avons dû annuler l'édition 2022 des courses de bazous. Encouragez généreusement les commanditaires qui nous supportent depuis de nombreuses années!

Un groupe privé sur la plateforme Facebook a été créé pour notre sous-conseil. Recherchez «Chevalier de Colomb Issoudun» pour demander votre adhésion au groupe.

DERNIÈRE CHANCE pour la campagne des billets des œuvres de Chevaliers de Colomb! Plus de 200 000 \$ en prix! Contactez un Chevalier pour vous procurer un billet. 1 billet = 2 \$, 3 billets = 5 \$, 10 billets = 10 \$.

Tirage le 22 avril 2022

La prochaine réunion se tiendra aussitôt que possible.

Pour participer, contactez un Chevalier que vous connaissez ou Michel Boilard au 418-476-1230



CERCLE DES FERMIÈRES

Les prochaines rencontres auront lieux lundi le 21 février à 19h30 lundi le 14 mars à 19h30

à la grande salle du centre communautaire.

Pour information, contactez Madame Bernadette Émond au 418-888-4049





Bénévoles recherchés



- Animation d'ateliers (nouvelles technologie, alphabétisation ou francisation)
- Tutorat (accompagner les personnes dans leur apprentissage)
- Garder les enfants des adultes pendant qu'ils sont en formation
- Transport bénévole (frais de déplacement remboursés)

Dans nos nouveaux locaux à Issoudun ou dans les municipalités

Information ou inscription: 418 728-2226 / abclotbiniere.com / info@abclotbiniere.com

ABC Lotbinière 268 rue principale, Issoudun, Qc, G0S 1L0

REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

FÉVRIER 2022

3 MAISONS DE JEUNES POUR TOUS LES ADOLESCENTS DE 12 À 17 ANS DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

POINTS DE SERVICE : DOSQUET - ISSOUDUN - ST-GILLES



FUNESS

PAR LES JEUNES

POUR LES JEUNES

AVEC LES JEUNES

OUE - ACT



www.rjlotbiniere.com

418 728-4665







Villa Laurence

Résidence pour aînés Nathalie Benoît, Directrice



132, de la Chapelle, Laurier-Station (Québec) GOS 1NC

(418) 728-3909

www.ebenresidences.ca nbenoit@ebenresidences.ca



VOTRE BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture : Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h30

Vendredi et les jours fériés fermé

Coordonnées: 314, rue Principale Issoudun (Québec) GOS 1L0

418-728-2006[°]

admin@issoudun.qc.ca

L'ISSOUDUNOIS, VOTRE JOURNAL MUNICIPAL

Prochaine parution: Mars 2022 Date de tombée: 28 février 2022

